

AR Prefecture

016-211601380-20240415-DCM202404_02-DE
Reçu le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 20 - votants : 22 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 15 avril 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 09/04/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, CHEMINADE, GOMES DA COSTA, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,
Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, MOUHICA, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mr LABROUSSE, MORIN, Mmes DESACHY, BADALIAN, DIABY, JUIN,

POUVOIRS : De Mme DESACHY à Mme RANIVOALISON
De Mme JUIN à M. CALANDRAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Didier GUINET

Délibération : 2024-04-02

Souscription à l'option « Parcours Cyber sécurité » proposée par l'Agence Technique de la Charente

Rapporteur : H. GINGAST

L'Agence technique de la Charente propose aux collectivités un accompagnement à la Cyber sécurité. La cybersécurité consiste à protéger les ordinateurs, les serveurs, les appareils mobiles, les systèmes électroniques, les réseaux et les données contre les attaques malveillantes.

L'administration est inscrite dans un processus de dématérialisation qui ne cesse de s'intensifier. Au fur et à mesure de notre transformation numérique, l'essentiel de nos productions se digitalise. Ce mouvement est encore accentué avec le télétravail. Tous ces nouveaux usages renforcent le risque de cyber attaque, et justifie l'adhésion au service proposé par l'ATD16.

Ce plan Cyber sécurité 2024-2026 consiste en :

- Un audit initial personnalisé
- L'élaboration d'un plan d'actions
- Des actions de formation / sensibilisation des acteurs (agents / élus)
- La fourniture d'un antivirus « nouvelle génération »
- La mise en place d'un gestionnaire de mots de passe

AR Prefecture

016-211601380-20240415-DCM202404_02-DE
Reçu le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024

L'adhésion à la cybersécurité entraîne la mise en place de l'infogérance par l'ATD16. En effet, jusqu'à présent, la collectivité adhérait avait recours à l'ATD16 pour la maintenance. L'ATD16 intervenait donc uniquement sur sollicitation d'un utilisateur rencontrant des problèmes numériques.

L'infogérance consiste en une forme d'externalisation informatique, dépassant la seule maintenance. L'ATD16 sera désormais présente plus régulièrement sur site pour anticiper les mises à jour à réaliser, assurer une veille sur les performances du système d'information, assister les utilisateurs et aider à la prise de décisions concernant le système d'information de la Commune.

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du Conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° CA 2022-06_R02 du Conseil d'Administration du 22 juin 2022 relative à la proposition par l'ATD16 de la nouvelle politique « Parcours Cyber sécurité » et « Parcours Cyber sécurité + »

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 22 voix pour, zéro contre et aucune abstention,

DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 « Parcours cyber sécurité », incluant les actions suivantes :

- Un audit initial complet et personnalisé de la sécurité informatique de l'entité,
- La rédaction d'un plan d'action complet,
- Mise en place de sensibilisations, création de capsules d'autoformation,
- Un accès à des solutions logicielles dédiées à la sécurité informatique,
- Un gestionnaire de mots de passe,
- Une visite sur site, évaluation des actions et actualisation de l'audit tous les 3 ans

PRÉCISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16.

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

AR Prefecture

016-211601380-20240415-DCM202404_02-DE
Reçu le 16/04/2024
Publié le 16/04/2024

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice -- article 6561 - en dépenses de fonctionnement.

Fait et délibéré à FLEAC, le 15 avril 2024

Pour copie conforme,

Le Maire,



Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **16 AVR. 2024**

Réception du : **16 AVR. 2024**

Mise en ligne le : **17 AVR. 2024**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.